



Municipalité régionale  
de comté d'Argenteuil  
430, rue Grace  
Lachute (Québec)  
J8H 1M6

Téléphone : [450] 562-2474  
Télécopieur : [450] 562-1911

Courrier électronique :  
mrc@argenteuil.qc.ca  
Site internet :  
www.argenteuil.qc.ca



Brownsburg-Chatham  
Gore  
Grenville  
Grenville-sur-la-Rouge  
Harrington  
Lachute  
Mille-Isles  
Saint-André-d'Argenteuil  
Wentworth

**LAURÉAT**

Prix de la MRC  
entrepreneuriale  
1998  
de l'UMRCQ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 14 MAI 2008, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER DE LA MRC D'ARGENTEUIL, SITUÉE AU 430 RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : mesdames les conseillères Lise Bourgault, de la ville de Brownsburg-Chatham, Ellen Lakoff, du canton de Harrington, messieurs les conseillers Scott Pearce, du canton de Gore, Daniel Mayer de la ville de Lachute, Carson Collins, de la municipalité de Mille-Isles, Daniel Beaulieu, de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Normand Champoux, du canton de Wentworth, Raymond Larose, représentant de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Gaëtan Carrière, représentant du village de Grenville, formant quorum sous la présidence de monsieur Ronald Tittlit, préfet de la MRC d'Argenteuil et maire du village de Grenville

Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la session.

**08-05-162 HYDRO-QUÉBEC – AVIS DE CONFORMITÉ AUX OBJECTIFS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RELATIVEMENT AU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE À 315 KV CHÉNIER-OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil recevait le 26 mars 2008, une demande d'avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement relativement au projet d'Hydro-Québec de construire une nouvelle ligne à 315 kV entre les postes de transformation de Chénier à Mirabel et de l'Ange-Gardien dans l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec projette d'implanter cette nouvelle ligne dans l'emprise actuelle de la ligne existante, laquelle traverse, dans la MRC d'Argenteuil, le territoire des municipalités de Saint-André-d'Argenteuil, Brownsburg-Chatham et de Grenville-sur-la-Rouge, sur une distance totale de 47 km;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations du schéma d'aménagement actuellement en vigueur est la gestion contrôlée de l'environnement dont l'un des objectifs est d'en améliorer la qualité visuelle ;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance d'ajournement tenue le 27 juin 2007, la MRC d'Argenteuil a procédé à l'adoption officielle de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) - (résolution numéro 07-06-197);

CONSIDÉRANT que le 7 novembre 2007, la MRC d'Argenteuil recevait un avis gouvernemental de la ministre des Affaires municipales et des Régions, l'informant que le schéma d'aménagement et de développement révisé n'était pas conforme aux orientations du gouvernement et qu'elle ne pouvait pas permettre son entrée en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'à travers les grandes orientations, le SADR établit les principes selon lesquels la MRC d'Argenteuil veillera à la reconnaissance, à la mise en valeur et à la protection du patrimoine bâti et paysager, notamment en reconnaissant les caractéristiques paysagères de son territoire comme un support à la redynamisation économique du milieu et en améliorant les qualités esthétiques visuelles le long des routes 148, 158 et 344 ;

CONSIDÉRANT que le SADR identifie les routes et les vues panoramiques ainsi que les secteurs constituant un capital-paysage d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que le SADR énonce une série de principes d'aménagement (section 6.10.2.7) qui doivent être pris en compte lors de l'implantation des nouveaux équipements et infrastructures reliés à l'approvisionnement hydroélectrique et au transport d'énergie et de communication, à savoir :

- utiliser prioritairement les corridors déjà empruntés par les lignes de transport d'énergie, les sites où sont localisés les postes de transformation et les espaces où l'impact sur le milieu sera minime;

- favoriser autant que possible l'implantation des infrastructures électriques et de télécommunication à l'extérieur des milieux suivants:
  - les secteurs d'intérêt patrimonial, historique, culturel, paysager et récréotouristique identifiés au schéma d'aménagement et de développement révisé;
  - les vues panoramiques identifiées au schéma d'aménagement et de développement révisé;
  - les aires d'affectation de conservation et de conservation intégrale identifiées au schéma d'aménagement révisé.

CONSIDÉRANT les échanges qui ont eu lieu sur ce projet entre Hydro-Québec et la MRC d'Argenteuil à la faveur de deux rencontres tenues les 16 mai et 13 juin 2007;

CONSIDÉRANT que lors de ces rencontres, la MRC d'Argenteuil a fait part de ses préoccupations concernant les impacts sur les milieux agricoles et forestiers ainsi que sur la protection des paysages ;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'une nouvelle ligne à 315 kv : ligne Chénier-Outaouais utilise l'emprise où l'on retrouve déjà des lignes de transport d'électricité;

CONSIDÉRANT que l'étude d'impact sur l'environnement déposée par Hydro-Québec dans le cadre des audiences publiques du BAPE dresse un portrait complet des enjeux du projet et décrit les mesures d'atténuation qui seront préconisées ;

CONSIDÉRANT que cette étude d'impact comprend une série de simulations visuelles qui démontrent le niveau d'impact visuel de ces nouvelles structures;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du conseil de la MRC d'Argenteuil, le comité consultatif en environnement (CCE) de la MRC a analysé le projet et formule une recommandation favorable car « les membres du comité constatent qu'Hydro-Québec a réalisé une étude d'impact complète et que le projet respecte les objectifs du schéma d'aménagement et les principes d'aménagement énoncés à la section 6.10.2.7 du SADR.»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Ellen Lakoff, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Mayer et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil atteste que le projet d'Hydro-Québec de construire une nouvelle ligne à 315 kV entre les postes de transformation de Chénier à Mirabel et de l'Ange-Gardien dans l'Outaouais **est conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;
2. QUE le conseil de la MRC atteste également que ce projet **est aussi conforme** au schéma d'aménagement et de développement révisé adopté en juin 2007 et qui doit entrer en vigueur au cours des prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Monsieur Claude Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune  
Monsieur Réal Laporte, président d'Hydro-Québec-Équipements  
Monsieur Pierre Renaud, président du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE)

Copie certifiée conforme  
sujette à ratification

ce 21 mai 2008



Marc Carrière  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier